

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
NIEDERHERGHEIM



Arrondissement de Guebwiller
Département du Haut-Rhin

68127 NIEDERHERGHEIM

Tél. 03 89 49 45 08

Fax 03 89 49 94 61

Niederhergheim, le



ARRETE N° 27/2013

Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Le Maire de Niederhergheim,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 1311-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Considérant que les bruits excessifs constituent une nuisance qui porte gravement atteinte à l'environnement et à la qualité de la vie de la population,

Considérant que, faute pour chacun de prendre les précautions nécessaires pour éviter les bruits qui pourraient nuire à l'intérêt de la collectivité, il appartient au Maire d'assurer la tranquillité publique par des mesures de police appropriées,

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'horaire d'utilisation de matériels bruyants.

ARRETE

Article 1 - Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer des gênes sonores ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- les samedis de 8h00 12h00 et de 14h00 à 18h00
- **Les dimanches et jours fériés, les travaux sont interdits**


Article 2 – Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de mettre en œuvre tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit et notamment d'aboyer de manière répétée et intempestive et d'empêcher leur divagation.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Sous-Préfet de Guebwiller
- M. le Commandant de la Gendarmerie d'Ensisheim
- M. le Directeur de la Brigade Verte
- Affiché



Fait à Niederhergheim, le 12 septembre 2013


Le Maire,
Gilbert MOSER